

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SESSION 2017

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Durée : 2h – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : géographie, enseignement moral et civique, histoire.

Pour les première et troisième parties, le candidat a le choix entre deux sujets.

	Pages
<p>Première partie Géographie (sujets d'étude) 9 points</p> <p><u>ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE</u> <u>ANNEXE 2 À RENDRE AVEC LA COPIE</u> <u>ANNEXE 3 À RENDRE AVEC LA COPIE</u></p>	<p>2/12</p> <p>3/12 4/12 5/12</p>
<p>Deuxième partie Enseignement moral et civique 4 points</p>	<p>6/12 à 8/12</p>
<p>Troisième partie Histoire (situations) 7 points</p>	<p>9/12 à 12/12</p>

Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12/12.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé

Baccalauréat professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : NC17SN-FHG HGEC	1/12

Première partie : Géographie
(sujets d'étude)

Sujet 1 : La France dans l'UE et dans le monde

• *Repérer dans le temps et dans l'espace (3 points)*

1) Placez les cinq métropoles suivantes sur le fond de carte en **annexe 1**.

Paris - Lyon - Marseille - Bordeaux - Lille - Toulouse

• *Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme (6 points)*

2) Montrez à l'aide de deux exemples que la France est une puissance économique et culturelle.

3) Indiquez dans le tableau en **annexe 2** les notions correspondant aux définitions proposées.

4) Expliquez en quelques lignes pourquoi les territoires de la France sont des destinations touristiques majeures.

OU

Sujet 2 : L'Union européenne et ses territoires

• *Repérer dans le temps et dans l'espace (3 points)*

1) Complétez la légende de la carte en **annexe 3** en indiquant le nom des 10 pays numérotés appartenant à l'Union européenne.

• *Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme (6 points)*

2) Nommez, pour chacune de ces villes, l'institution européenne qui y siège :

- *Strasbourg*
- *Luxembourg*
- *Francofort*
- *Bruxelles*

3) Présentez un exemple d'action ou de programme de l'Union européenne destiné à réduire les contrastes territoriaux.

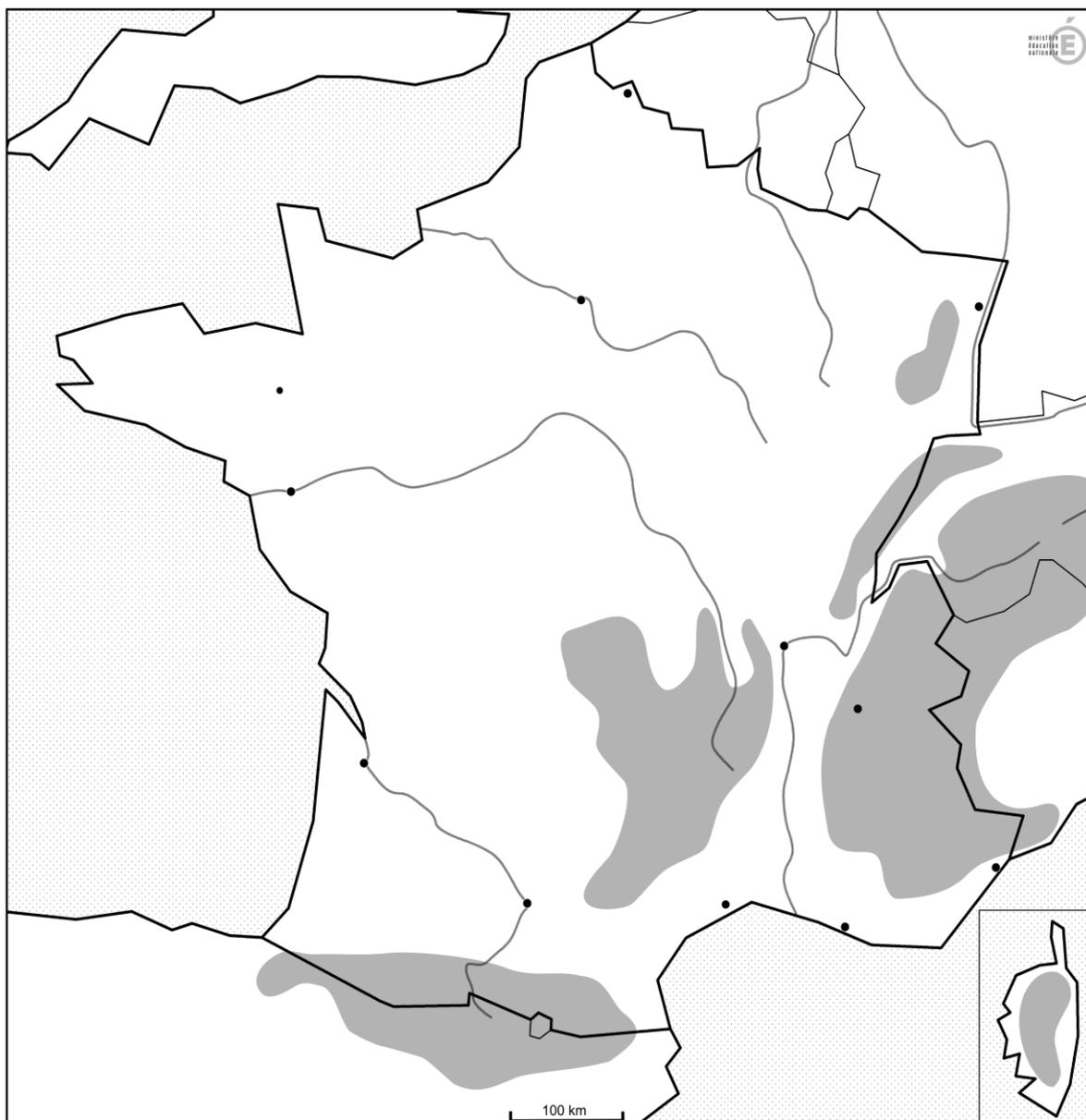
Baccalauréat professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : NC17SN-FHG HGEC	2/12

ANNEXE 1 (à compléter)
À RENDRE AVEC LA COPIE

Sujet 1 : La France dans l'UE et dans le monde

Placez les cinq métropoles suivantes sur le fond de carte ci-dessous.

Paris - Lyon - Marseille - Bordeaux - Lille - Toulouse



ANNEXE 2 (à compléter)
À RENDRE AVEC LA COPIE

Sujet 1 : La France dans l'UE et dans le monde

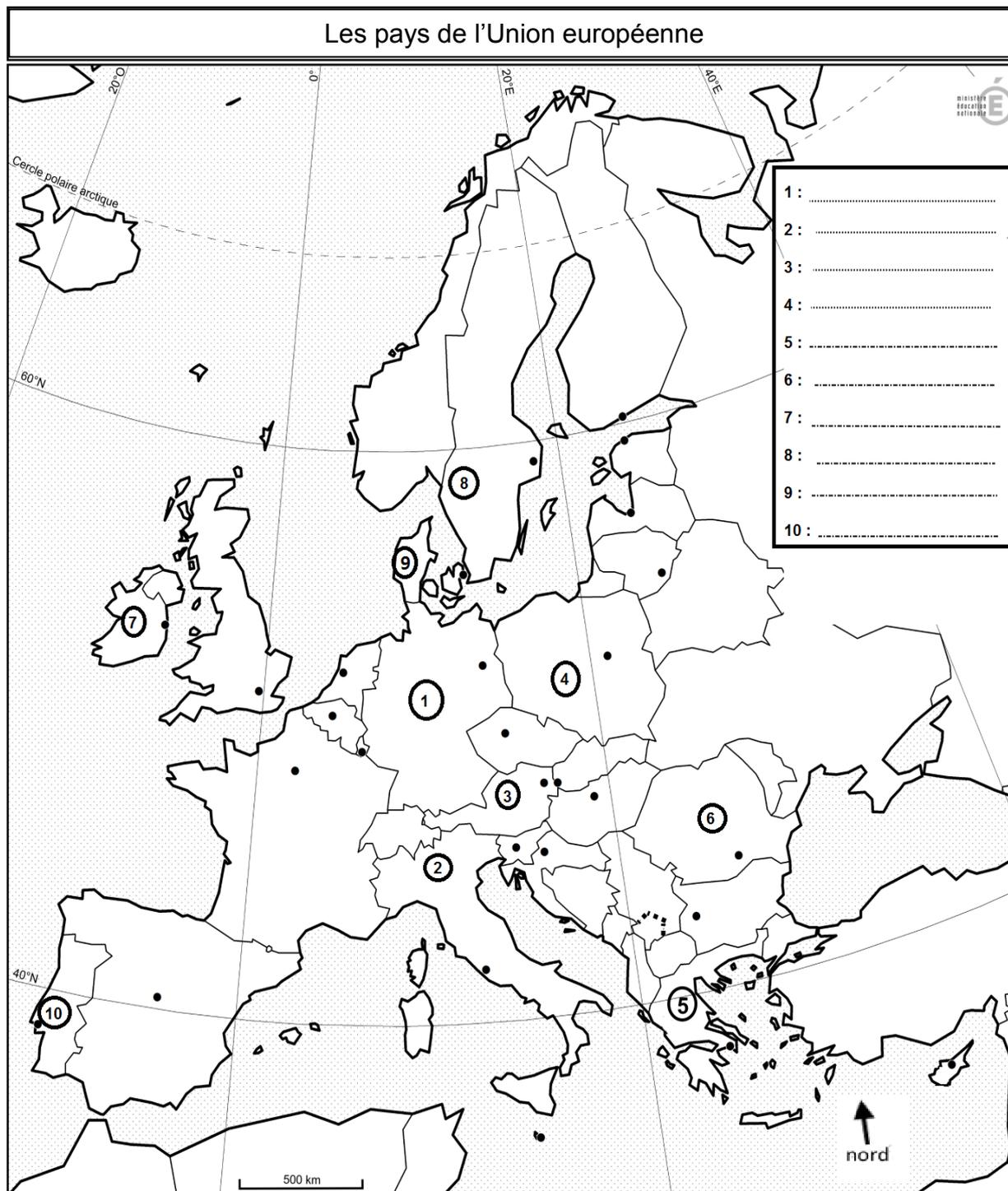
Indiquez dans le tableau les notions correspondant aux définitions proposées.

Notion	Définition
-----	Territoires sous souveraineté française situés hors du continent européen.
-----	Espace maritime de 200 miles (370 km) au-delà des côtes sur lequel l'État côtier dispose de droits souverains et impose sa juridiction.
-----	L'ensemble des individus pouvant parler le français et l'organisation qui réunit les pays dans lesquels la langue française est utilisée.

ANNEXE 3 (à compléter) À RENDRE AVEC LA COPIE

Sujet 2 : L'Union européenne et ses territoires

Complétez la légende de la carte en annexe en indiquant le nom des 10 pays numérotés appartenant à l'Union européenne.



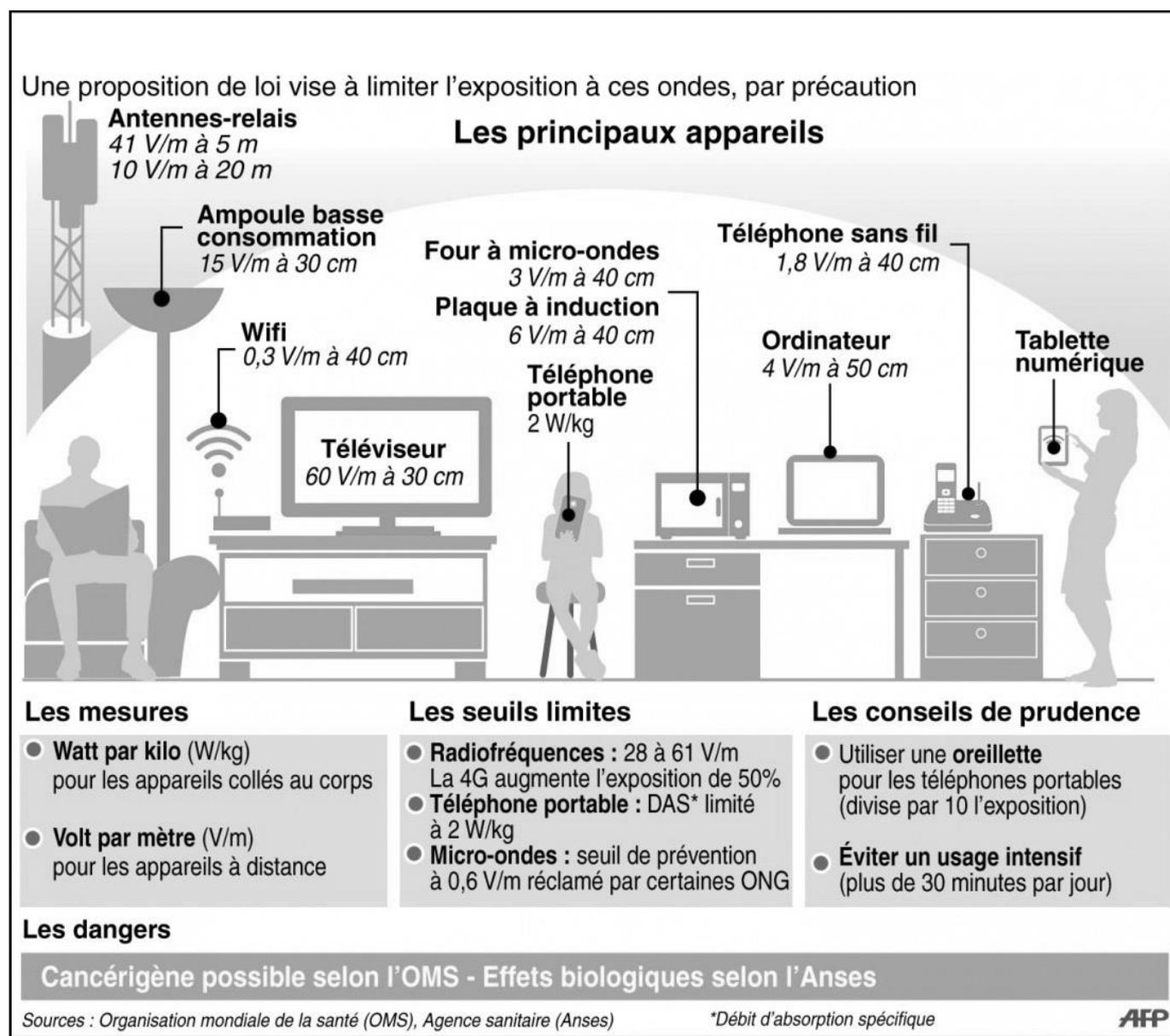
Deuxième partie : Enseignement moral et civique (4 points)

Compétences mises en œuvre

- Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu
- Mobiliser les connaissances exigibles
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique

Sujet : La loi face aux risques des ondes électromagnétiques

DOCUMENT 1 : L'exposition aux ondes électromagnétiques



Source : www.sciencesetavenir.fr le 14/09/2016

DOCUMENT 2 : Une loi pour encadrer l'exposition aux ondes

Les députés ont définitivement adopté, jeudi, un texte qui vise à modérer l'exposition du public aux radiofréquences. Une « première étape » pour les associations.

Attendue depuis deux ans, la loi encadrant l'exposition du public aux ondes électromagnétiques générées par les technologies sans fil (antennes-relais, téléphones mobiles, tablettes...) a été adoptée par les députés, jeudi 29 janvier en fin de matinée. [...]

LE WI-FI INTERDIT DANS LES CRÈCHES

Un article de la loi est consacré à la protection des plus jeunes. Les appareils sans fil seront interdits dans « *les espaces dédiés à l'accueil, au repos et aux activités des enfants de moins de 3 ans* », c'est-à-dire les crèches et les garderies. En revanche, contrairement au souhait initial des écologistes, le Wi-Fi restera autorisé dans les écoles primaires. Il devra cependant être désactivé en dehors des « *activités numériques pédagogiques* ».

Enfin, la situation, souvent dramatique, des personnes souffrant d'électrohypersensibilité reçoit un début de considération. Le gouvernement devra remettre au Parlement un rapport sur cette question, dans un délai d'un an.

Les associations « anti-ondes » préfèrent considérer, elles aussi, que le verre est à moitié plein plutôt qu'à moitié vide. « *Ce texte, qui est le premier dédié au dossier des ondes électromagnétiques et de leur impact sur l'environnement et la santé, marque une première étape dans la reconnaissance par la loi de la nécessité de réguler le développement de la téléphonie mobile et de toutes les applications sans fil* », commente l'association Pour une réglementation des antennes-relais de téléphonie mobile (Priartem). A ses yeux, « *ce premier effort législatif doit être un encouragement pour aller plus loin dans la protection des populations* ».

APPELS À LA PRUDENCE

Cette loi intervient dans un contexte de développement accéléré des sources d'ondes électromagnétiques, notamment avec le déploiement de la téléphonie mobile à très haut débit, la 4G. Au 1^{er} janvier 2015, indique l'ANFR¹, le nombre de sites d'antennes-relais autorisés en France pour la 4G s'élevait, tous opérateurs confondus, à 18 699 – contre 12 525 un an plus tôt –, dont 15 424 en service.

S'il n'existe pas de consensus scientifique sur les dangers potentiels des radiofréquences pour la santé, nombre d'études et d'avis ont appelé à la prudence. En 2011, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) les a classées comme « *cancérogènes possibles* ». Et, en 2013, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a recommandé de « *limiter les expositions de la population aux radiofréquences – en particulier des téléphones mobiles –, notamment pour les enfants et les utilisateurs intensifs* ». Elle préconisait aussi de « *maîtriser l'exposition générale résultant des antennes-relais* ».

Source : Pierre Le Hir, article paru dans le journal *Le Monde*, le 29 janvier 2015

¹ANFR : Agence nationale des fréquences

Baccalauréat professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : NC17SN-FHG HGEC	7/12

QUESTIONS :

- 1) À quel risque quotidien le **document 1** fait-il référence ?
- 2) Au nom de quel principe les députés ont-ils déposé un projet de loi ? (**DOCUMENT 2**)
- 3) Expliquez le sens de la phrase soulignée. (**DOCUMENT 2**)
- 4) Quelles sont les difficultés que pose l'application de ce principe ?

Troisième partie : Histoire (situations)

Compétences mises en œuvre

- Repérer la situation étudiée dans le temps
- Mettre en œuvre les démarches et connaissances du programme d'histoire
- Exploiter des documents pour analyser une situation historique

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants

Sujet 1 : Le plan Schuman

DOCUMENT : Discours d'Antoine Pinay, Président du Conseil, devant le Conseil de la République, le 21 mars 1952

Le vote que le gouvernement vous demande confirmera la politique poursuivie avec persévérance depuis deux ans malgré les vicissitudes internationales et les difficultés quotidiennes auxquelles nous devons faire face.

Cette politique est celle de la France : faire l'Europe.

Elle a été engagée dans la voie des réalisations concrètes par les gouvernements qui ont précédé celui que j'ai l'honneur de présider.

Nous avons vu, au cours des trente dernières années, les conflits nationaux et les arrangements traditionnels nous mener avec le reste de l'Europe au bord de la destruction. Deux guerres mondiales, des millions de morts et d'immenses ruines ; dans l'intervalle, l'effondrement de la démocratie allemande et l'abaissement de notre industrie lourde sous le régime du cartel international ; la transformation du monde par l'accession des États-Unis et de l'Union Soviétique à la prépondérance grâce au potentiel industriel qu'un vaste espace économique leur a permis d'organiser.

Il faut changer de méthode. L'Europe pour se développer, doit sortir des marchés nationaux cloisonnés. [...]

C'est pourquoi, la France a engagé l'Europe dans une voie qui met fin à des divisions. La communauté du charbon et de l'acier est la première réalisation de cette entreprise.

Cette communauté crée pour le charbon et l'acier un marché commun aussi vaste que celui des États-Unis. La France et les autres pays y auront un accès égal aux ressources et aux débouchés. Les techniques les plus modernes pourront s'y développer.

Ce marché commun est soumis à des règles communes, librement acceptées et appliquées à tous sans distinction. Des institutions communes sont chargées de veiller à leur respect par tous et de prendre, avec les mêmes garanties que dans un État démocratique, les décisions nécessaires dans l'intérêt général.

Telle est l'Europe vers laquelle nous allons et dont le plan Schuman aujourd'hui soumis à votre approbation est la première étape, étape décisive dans l'élimination de l'opposition séculaire entre la France et l'Allemagne. [...]

Source : Discours d'Antoine Pinay, Journal Officiel, *Débats parlementaires Conseil de la République*, 27 mars 1952, pp 755-756

QUESTIONS :

- 1) Qu'est-ce que la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) ?
- 2) Quels sont les pays à l'origine de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) ?
- 3) Relevez deux avantages de la Communauté européenne du charbon et de l'acier selon Antoine Pinay.
- 4) Expliquez la phrase soulignée.

OU

Sujet 2 : Kohl-Mitterrand et l'Europe

DOCUMENT : Pièce commémorative éditée par la Monnaie de Paris en 2012



Eurocorps : Corps d'armée créé en 1992 et opérationnel depuis 1995, qui regroupe des contingents de cinq pays membres de l'Union européenne ainsi que quatre pays associés.

Source : Monnaie de Paris

Baccalauréat professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	
Repère de l'épreuve : NC17SN-FHG HGEC	11/12



QUESTIONS :

- 1) Reproduisez le tableau suivant sur votre copie, puis indiquez ce que représente ou symbolise chacun des éléments repérés sur cette pièce commémorative.

A – Eurocorps	
B – geste des personnages	
C – les personnages	
D – l’Euro	
E – les étoiles	

- 2) Quels sont les deux événements que l’on veut commémorer ?
- 3) Comment les deux dirigeants européens représentés ont-ils permis de faire progresser l’idée d’Europe ?
- 4) Pourquoi peut-on dire que l’Euro a fait progresser l’idée d’Europe ?